



Organización Internacional del Café
Organizaçào Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Statistics 132/08

8 octobre 2008
Original : anglais

F

Rapport

**Rapport du Comité des statistiques
sur la réunion du 24 septembre 2008**

1. La 25^e réunion du Comité des statistiques a eu lieu le 24 septembre 2008 sous la présidence de M. Jaime Junqueira Payne (Brésil).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document WP-Statistics 127/08 Rev. 1.

**Point 2 : Rapport du Comité des statistiques
sur la réunion du 21 mai 2008**

3. Le Comité a approuvé le rapport sur la réunion du 21 mai 2008 figurant dans le document WP-Statistics 126/08.

Point 3 : Respect du Règlement sur les statistiques

4. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 130/08 dans lequel figurent des renseignements sur le respect par les Membres du Règlement sur les statistiques. Sur la base des données commerciales moyennes pour les quatre dernières années caféières (2004 à 2007), la conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs a été de 87% et celle des Membres importateurs de 98%. La République démocratique du Congo et la Tanzanie ont consentis des efforts considérables pour mieux respecter le Règlement sur les statistiques et d'autres pays ont été encouragés à suivre leur exemple.

5. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que les Membres exportateurs respectaient mal les dispositions relatives à la fourniture d'estimations sur la production et la consommation intérieure, particulièrement depuis les deux dernières années. Le Comité a invité tous Membres exportateurs à améliorer leurs performances en la matière dans la mesure où ces informations sont essentielles pour l'analyse offre/demande à laquelle procède l'Organisation. Enfin, le Comité a noté que le Secrétariat poursuivrait ses efforts pour veiller à ce que de deux Membres importateurs (Bulgarie et Hongrie) fournissent des données sur leurs échanges de café.

Point 4 : Assistance technique

6. Le Statisticien a déclaré que la préparation d'un manuel de bonnes pratiques par plusieurs Membres exportateurs était en cours et a relevé que le nouveau Règlement sur les statistiques pourrait y être incorporé. L'Organisation prendra contact avec les pays qui respectent mal ou pas du tout le Règlement sur les statistiques pour établir les procédures nécessaires lorsque les manuels auront été reçus.

7. Le Comité a demandé au Directeur exécutif de prendre contact avec le Brésil pour examiner la possibilité d'une assistance aux pays africains respectant mal ou pas du tout le Règlement sur les statistiques par l'intermédiaire du Centre de recherche agricole du Brésil (EMBRAPA) établi au Ghana. Le Comité a noté que les États-Unis avaient renouvelé leur offre d'étudier les moyens de fournir une aide à certains pays exportateurs.

8. Le Comité a noté qu'à une réunion le 22 septembre 2008 avec une délégation vietnamienne, il a été décidé que les autorités vietnamiennes demanderaient officiellement au Directeur exécutif de préparer un programme de formation comprenant un atelier sur la préparation des données statistiques requises par l'Organisation et sur les questions liées à la qualité. Le Comité a également noté que des fonds avaient été prévus pour ce type d'activité dans le programme des activités de l'Organisation pour 2008/09 (document EB-3945/08 Rev. 1) et que les Membres seraient tenus informés de la situation.

Point 5 : Priorités de l'Accord de 2007 en matière de statistiques

9. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver le document WP-Council 180/08 dans lequel figurent des propositions relatives au recueil d'informations supplémentaires auprès des Membres dans le cadre du Règlement sur les statistiques en vigueur – Rapports statistiques (document EB-3830/02).

10. S'agissant des propositions relatives aux informations facultatives à fournir dans les certificats d'origine (document WP-Council 179/08), le Comité a décidé qu'un document révisé tenant compte des propositions examinées à la réunion devrait être préparé et soumis à l'approbation du Conseil en mars 2009.

11. En ce qui concerne le Règlement sur les statistiques – Prix indicatifs, le Comité a noté qu'il avait jusqu'en septembre 2009 pour examiner les propositions de modifications du règlement en vigueur (document WP-Statistics 122/08). La révision la plus récente des parts de marché de chaque groupe de café et des coefficients de pondération appliqués pour le calcul du prix indicatif composé est entrée en vigueur le 1 octobre 2007.

12. Le Comité s'est félicité des propositions d'activités figurant dans le document WP-Council 173/08 Rev. 1 (Projet de plan d'action stratégique 2009-2014), particulièrement celles entrant dans le cadre du but 2 concernant la transparence du marché et la disponibilité de données statistiques. Le Président a souligné l'importance des priorités statistiques dans le cadre de l'Accord de 2007 et a suggéré d'inclure les sujets suivants dans les études et/ou analyses socioéconomiques de l'OIC :

- Emplois créés dans le monde par la filière café
- Coûts de production
- Revenus fiscaux totaux générés par les Membres exportateurs
- Revenus fiscaux totaux générés par les importations et les réexportations
- Volume de café certifié par les divers programmes de certification
- Part brute du café dans l'industrie agricole des pays exportateurs et importateurs

Point 6 : Article 2 de l'Accord de 2007 : Facteurs de conversion du café torréfié, du café décaféiné et du café soluble

13. Le Comité a décidé de demander au Comité consultatif du secteur privé (CCSP) d'examiner cette question à sa prochaine réunion et a noté que le Secrétariat informerait le Comité des recommandations du CCSP.

Point 7 : Stocks et réserves

14. Le Comité a noté que les dernières informations affichées sur le site web de la Fédération européenne du café (FEC) dataient du 30 juin 2008. L'Organisation continuera de suivre régulièrement l'affichage de ces données sur le site dans la mesure où il avait été décidé qu'elles seraient incorporées dans ses séries statistiques.

Point 8 : Café biologique

15. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 128/08 dans lequel figurent des données sur les exportations de café biologique prélevées dans les certificats d'origine et les rapports mensuels entre octobre 2007 et juin 2008. Le Comité a pris note de ce document et du document WP-Statistics 123/08 Rev. 1 dans lequel figurent des données révisées sur les exportations de café biologique en 2007, tenant compte des informations communiquées par le Brésil.

16. Eu égard à l'absence d'autres sources fiables de données, le Comité a noté que dans son rapport au Conseil, le Président prierait instamment les Membres exportateurs de fournir des données précises sur ce segment de marché dans les certificats d'origine et les rapports mensuels destinés à l'Organisation.

Point 9 : Exportations vers les pays exportateurs

17. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 129/08 dans lequel figurent des données sur les exportations de toutes les formes de café à partir de toutes les origines et à destination des pays exportateurs.

18. Le Comité a pris note de ce document et, compte tenu de l'importance croissante de ce type de données, a noté qu'il était proposé que la fourniture de rapports mensuels sur les importations de café des Membres exportateurs soit obligatoire dans le cadre de l'Accord de 2007 (voir le document WP-Council 180/08 – Projet de Règlement sur les statistiques – Rapports statistiques).

Point 10 : Rapport au Conseil international du Café

19. Le Comité a noté que le Président présenterait un rapport au Conseil.

Point 11 : Questions diverses

Ports d'exportation agréés et agents de certification OIC

20. Le Comité a noté qu'un document contenant des informations sur tous les ports d'exportation et les agents de certification chargés de traiter les questions liées aux certificats d'origine serait distribué à la prochaine session du Conseil.

Mise en œuvre de l'Accord de 2007

21. Le Comité a noté que le Conseil examinera le document WP-Council 171/08 Rev. 1 dans lequel figurent des propositions de révision du mandat du Comité dans le cadre de l'Accord de 2007.

Comité des statistiques

22. Le Comité a noté que le mandat de deux ans des membres du Comité des statistiques expirait le 30 septembre 2008. Tous les membres du Comité ont décidé de prolonger leur participation jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007. Les Membres exportateurs devront nommer un remplaçant à Mme María del Pilar Fernández (Colombie) qui a quitté la Fédération nationale des caféiculteurs de Colombie depuis la dernière réunion. Le Conseil examinera cette question à sa 101^e session cette semaine¹.

Coûts de production

23. Il a été rappelé aux Membres exportateurs qu'ils devaient fournir des informations sur leurs coûts de production (document ED-2038/08).

Point 12 : Prochaine réunion

24. Le Comité a noté que le Secrétariat confirmera la date de sa prochaine réunion.

¹ Mme Marcela Urueña Gómez (Colombie) a été nommée par les Membres exportateurs – voir le paragraphe 67 du document ICC-101-7.